

CHALLENGE SHOP-PING.BE 2019 - Règlement

Article 1

Les établissements SHOP-PING.BE organisent, dans la salle du club CP Luttre, située Chemin de Fichaux 1 à 6181 Gouy-Lez-Pieton, son « Challenge 2019 » sur trois tournois, aux dates suivantes :

- Samedi 08 juin 2019 à 09h00

- Samedi 22 juin 2019 à 09h00

- Samedi 29 juin 2019 à 09h00

Article 2.

Le challenge est autorisé par le Comité Provincial du Hainaut sous le numéro HAI-1819-82 et est ouvert à tous les joueurs et joueuses affiliés à la FRBTT ou toute autre fédération reconnue.

Article 3.

Pour le confort de tous, les inscriptions sont limitées à 48 joueurs maximum. Chaque participant devra se faire pointer auprès du juge arbitre dès son arrivée. Des vestiaires séparés sont mis à la disposition des joueurs et joueuses.

Article 4.

Pour le bon déroulement du challenge, il est demandé aux joueurs souhaitant s'inscrire de le faire à l'avance pour au plus tard le mercredi 23H00 avant la date de chaque phase. Les inscriptions seront reçues uniquement par mail chez le Juge Arbitre Philippe Wauthion via l'adresse mail philippe.wauthion@pinghainaut.be ou par sms au +32 497 41 10 12, en précisant les noms, prénoms, indice du club et le classement de la saison 2018/2019, un accusé de réception sera transmis pour chaque inscription reçue.

Article 5.

L'inscription est fixée à 8€ par phase, à payer avant le début du tournoi auprès du responsable des inscriptions.

Tout joueur inscrit et absent le jour de la compétition, devra payer le montant de son inscription, dans les 8 jours, sur le compte BE83 0689 1038 2615, faute de quoi le montant lui sera réclamé par le CPH, avec une amende.

Article 6.

Organisation des tournois :

- Tournoi par handicap se jouant sur 6 tables avec des balles Gewo 3* Blanches. La détermination des points d'handicap se fera sur base du classement de la FRBTT ou l'équivalent.
- Le classement messieurs FRBTT attribué par la fédération pour la saison 2018-2019 est pris en compte pour le calcul des points d'handicap (ces points étant comptabilisés en début de

chaque set). Pour les joueurs en double appartenance, le classement le plus élevés sera pris en compte.

- Poules de 5 à 8 joueurs (suivant le nombre de joueurs inscrits), puis tableau à élimination directe pour les 2 premiers joueurs de chaque poule. Pour les joueurs terminant 3ème et 4ème de chaque poule, un 2eme tableau sera aussi établi afin de pouvoir faire un classement général et leur attribuer des points. Les joueurs terminant 5ème de poule seront tous classés après le dernier de la poule de consolation, ensuite, les 6ème, 7ème et 8ème de poule
- Dans les poules, les matches se joueront en 3 sets secs, 11 points gagnants (avec différence de 2 points et soit résultat de 3/0 ou 2/1). Dans les tableaux finaux, 3 sets gagnants.
- La constitution des poules se fera avant le jour de la compétition afin que les tableaux soient prêts et connus de tous les participants lors de leur arrivée. Le juge arbitre et l'organisateur peuvent, en cas d'absence d'un ou plusieurs joueurs le jour de chaque tournoi, modifier les séries pour le bien de tous. Il y aura un système de désignation de têtes de série dans chaque poule tenant compte du classement de chaque joueur participant
- Le classement des poules sera comptabilisé comme suit : n°1 le nombre de victoires / n°2 les confrontations directes en cas d'égalité / n°3 le coefficient de sets gagnés & perdus entre les joueurs terminant à égalité.
- La phase finale se fait par élimination directe avec des matchs en 3 sets gagnants dans chacun des 2 tableaux.
- Chaque participant est tenu de respecter le règlement ci-présent.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription d'un joueur.

Article 7.

Pour chacun des 3 tournois, le barème de points suivant sera mis en place : 1er = 48 points, 2ème = 47 points, 3ème = 46 points, etc., les 5èmes de poules auront tous 1 point de moins que le dernier du tableau de consolation, et les 6èmes, 2 points de moins, les 7ème 3 points et les 8ème 4 points

Un bonus de 6 points sera aussi attribué aux joueurs ayant participé aux 3 phases (voir article 9 du règlement).

Sera déclaré vainqueur du « Challenge SHOP-PING.BE 2019 » le joueur ayant obtenu le plus de points à l'issue des 3 tournois.

Article 8.

Dotation globale exceptionnelle de 610 €, et répartie comme suit :

- A l'issue de chaque phase, un prix sera remis au gagnant (35€) et au 2^{ème} de la phase (15€) ainsi qu'au vainqueur du tableau de consolation (10€) et au 2^{ème} du tableau de consolation (5€)

Soit 65€ à chaque phase (ou 195€ pour les 3 phases)

- Classement général final :

1er = 200 €,

2ème = 100 €,

3ème = 50 €,

4ème = 25 €,

5ème au 8ème = 10 €,

Soit 405 €.

IMPORTANT : En cas d'égalité (même nombre de points lors du décompte final), le joueur ayant tout d'abord participé aux plus grands nombres de phases et ensuite qui aura réalisé la meilleure performance lors d'un des 3 tournois sera classé prioritairement. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départagera les joueurs concernés.

Article 9.

Prime à la participation pour tous les joueurs ayant participé activement aux 3 jours de tournoi :

- Ils se verront crédités de 6 points lors du classement général final
- Ils recevront gratuitement 1 t-shirt Shop-Ping.be de marque Gewo

Pour vous assurer la meilleure organisation possible, il vous sera demandé de valider et payer votre inscription aux 3 phases dès votre première participation. Vous bénéficierez ainsi de vos points bonus directement dans le classement, pour autant que vous soyez bien présent aux 3 phases ainsi que de votre t-shirt.

Article 10

Une buvette sera à disposition à la salle. De la restauration sera également proposée à prix démocratique.

Article 11.

La salle sera ouverte quant à elle à partir de 08h15.

Une tenue et un esprit sportif seront de rigueur.

Pour tout litige, seul le juge arbitre, en concertation avec l'organisateur du Challenge, sera compétent pour rendre une décision.

Article 12.

SHOP-PING.BE et le club de CP Luttre déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou d'accident. Il est également interdit de fumer dans le bâtiment où est organisée la compétition.

Nous tenons aussi à préciser que toute dégradation volontaire de la part d'un joueur sur le matériel du club ou de l'organisation sera à sa charge.

Article 13.

A l'issue de chacun des trois tournois, le classement général sera mis à jour dans les meilleurs délais et consultable au local du club où la compétition se déroule ainsi que sur la page et le groupe Facebook WWW.SHOP-PING.BE.

Article 14.

Le challenge sera aussi l'occasion à tous les pongistes d'apporter son soutien à l'association « Ping sans Frontières ». C'est pourquoi, un bac récolteur de matériel usagé mais encore utilisable sera présent durant les 3 phases. Chaque participant et/ou spectateur pourra y déposer des dons en matériel de tennis de table (revêtements, bois, textiles, ...). Tout ce matériel sera remis à l'association.

Également, une tombola est organisée afin de récolter des fonds pour l'association. De nombreux prix seront mis en jeu. Le billet de tombola sera proposé au prix de 1€/pièce. Une liste avec tous les lots sera publiée sur la page Facebook du groupe WWW.SHOP-PING.BE.

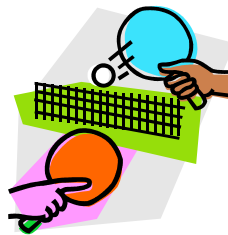
Article 15.

Pour toute question relative à l'organisation de ce challenge, merci de contacter Pierre-Marc Bureau, soit par mail (info@shop-ping.be) ou par téléphone +32 487 67 54 12

Article 16.

Ce Challenge est organisé en collaboration avec :

**SHOP -
PING.BE**
Your Table Tennis Expert



C P LUTTRE

H242

GEWO[®]
THE BETTER WAY TO PLAY

